

**PARLEMENT**  
DE LA  
**COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**

SESSION 2021-2022

---

06 JUILLET 2022

---

**PROPOSITION DE RÉOLUTION<sup>1</sup>**

RELATIVE À UNE PLUS GRANDE SENSIBILISATION ET UNE MEILLEURE PRISE  
EN CHARGE DE L'ENDOMÉTRIOSE

---

**TEXTE ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE**

---

---

<sup>1</sup> Voir doc. 350 (2021-2022) n°1 à n°4.

Considérant la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique qui garantit les droits fondamentaux, les principes d'égalité et de non-discrimination, y compris dans le domaine de la santé ;

Considérant l'article 25 de la Déclaration Universelle des droits humains sur la protection de la santé des hommes et des femmes et le droit à la sécurité en cas de maladie ;

Considérant le « Rapport du Groupe de travail chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes, dans la législation et dans la pratique » de l'Organisation des Nations Unies du 8 avril 2016 ;

Considérant le rapport « Endométriose » de l'Organisation Mondiale de la Santé du 31 mars 2021 ;

Considérant l'article 168 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne garantissant un niveau élevé de protection de la santé humaine ;

Considérant la Résolution de 2017 du Parlement européen sur la promotion de l'égalité des genres en matière de santé mentale et de recherche clinique qui invite les états membres à « augmenter les ressources destinées à la recherche sur les causes et les traitements possibles de l'endométriose » ;

Considérant la loi fédérale du 22 août 2002 relative aux droits du patient et ses articles 5, 7 et 11 bis qui soutiennent que le patient a droit à « des prestations de qualité répondant à ses besoins (...) sans qu'aucune distinction ne soit faite », à recevoir toutes les « informations qui le concernent et peuvent lui être nécessaires pour comprendre son état de santé et son évolution probable » et à « recevoir de la part des professionnels de la santé les soins les plus appropriés visant à prévenir, écouter, évaluer, prendre en compte, traiter et soulager la douleur » ;

Considérant le fait qu'1 femme sur 10 est atteinte d'endométriose (chiffres OMS), soit approximativement 600.000 femmes en Belgique ;

Considérant notamment l'absence observée de diagnostic rapide de cette maladie et considérant les symptômes ;

Considérant différents exemples internationaux positifs, comme le National Action Plan for Endometriosis mis en place par le Gouvernement Australien ;

Considérant que l'Union européenne, à travers son projet Female a déployé un budget de 6 millions d'euros afin de collaborer à la recherche sur l'endométriose ;

Considérant l'existence d'un tissu associatif actif dans la sensibilisation et l'information sur cette maladie notamment soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles en ce qui concerne le projet pilote mené par « Toi, mon endo » ;

Considérant la sensibilisation et l'information nécessaires dès l'adolescence et ce via notamment des centres psycho-médico-sociaux (CPMS), les services de promotion de la santé à l'école (PSE), des visites médicales scolaires, de l'Education à la Vie Relationnelle, Affective & Sexuelle (EVRAS), la création de lieux de témoignages et de mise en réseau ;

Considérant la création de structures médicales spécialisées dans le suivi et le traitement de l'endométriose en Belgique comme LUCERM à Liège, l'UZ Leuven premier hôpital à faire partie du European Reference Network on Rare Endocrine, (Mon(s) Endométriose à Mons ou encore la première clinique multidisciplinaire de l'Endométriose rattachée à l'hôpital académique Erasme en Région de Bruxelles-Capitale, qui a ouvert ses portes en mars 2021 afin de rassembler des gynécologues chirurgiens et des thérapeutes spécialisés ;

Demande au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de :

1. Soutenir l'organisation de campagnes de sensibilisation, notamment via le soutien aux associations qui traitent de la question de l'endométriose ;
2. Prévoir la création et la diffusion de brochures d'information à distribuer dans les centres de soins, les écoles, les plannings, les activités parascolaires, etc. ;
3. Plaider pour la formation et la sensibilisation des professionnels de la santé à la thématique de l'endométriose dans les centres PMS et PSE mais aussi pour les membres du personnel des centres de planning familial, des centres de soins dans les milieux d'hébergement d'urgence ou d'accueil des personnes en attente d'un statut de séjour ;
4. Prévoir la sensibilisation à l'endométriose dans le Guide des Contenus pour l'Education à la Vie Relationnelle, Affective & Sexuelle (EVRAS) ;
5. S'assurer que l'information fournie dans les établissements scolaires par les membres des équipes pédagogiques concernés, les équipes des centres psycho-médico-sociaux (CPMS) et les services de promotion de la santé à l'école (PSE), aux élèves sur la puberté et les menstruations intègrent la question de l'endométriose ;
6. Encourager la création dans le milieu scolaire de lieux de témoignages et de mise en réseau, où il est possible d'aborder la question de la douleur, avec l'aide notamment des CPMS/PSE, des visites médicales scolaires, des acteurs et professionnels de l'EVRAS ;

7. D'encourager la recherche scientifique en ce qui concerne l'endométriose et de solliciter les autres niveaux de pouvoir compétents pour en faire de même. Les domaines de recherche à privilégier sont les suivants :
  - les méthodes de diagnostic de l'endométriose afin de mettre au point des méthodes de diagnostic moins invasives ;
  - les traitements médicaux liés à l'endométriose ;
  - les conséquences de l'endométriose sur la douleur et la fertilité, les comportements sociaux et les conséquences psychologiques ;
  - l'impact des déterminants de la santé sur l'endométriose.
8. Sensibiliser le Cref à mettre en place un réseau de chercheurs sur cette thématique ;
9. Initier, dans la mesure des budgets disponibles, une étude officielle en concertation et en cofinancement avec les autres autorités compétentes, visant à réaliser un état complet de la situation relative à l'endométriose en Belgique, et s'assurer du suivi de cette étude au niveau de la CIM santé si l'étude le préconise ;
10. Sensibiliser les établissements d'enseignement supérieur à la nécessité d'accorder dans leurs programmes d'études une attention particulière à l'endométriose et d'encourager la formation des futurs prestataires du secteur de la santé pour développer et améliorer leurs compétences et aptitudes en matière de dépistage, de diagnostic, de prise en charge ou d'orientation des cas d'endométriose ;
11. Plaider auprès des régions pour un soutien conjoint aux associations de terrain en se basant notamment sur les résultats du projet pilote « Toi, mon endo » ;
12. Sensibiliser les jeunes tout au long de leur parcours scolaire aux questions de santé et aux questions de genre, en ce compris les questions de santé des femmes, comme l'endométriose. En renforçant la formation continue des enseignants sur ces questions ;
13. Assurer une concertation entre les différents niveaux de pouvoir et porter la question de l'endométriose en Conférence interministérielle Santé afin d'élaborer une stratégie complète et commune de prise en charge de la maladie.